

Dernière heure

Mes chers Collègues,

Nous avons eu communication indirecte des projets de M. MONORY. Vous devez les connaître aussi car tous les Proviseurs les ont reçus, mais pas nous...

La situation est grave pour l'enseignement des Sciences physiques. Vous trouverez ci-jointe la copie de la lettre que nous avons envoyée au Cabinet du Ministre, avec une nouvelle demande d'audience, la troisième depuis la rentrée.

Les décisions doivent être prises au milieu décembre ; il faut donc réagir vite. Nous nous sommes adressés à un certain nombre de personnalités, pour nous soutenir mais toutes les interventions sont bonnes.

Avec mes sentiments cordiaux.

A. TOUREN.

Paris, le 14 novembre 1986

à Monsieur SAINT-SERNIN,
Directeur du Cabinet du Ministre.

Monsieur le Directeur,

Nous venons d'être informés du projet de nouvelles structures et grilles horaires pour les lycées, ainsi que de la lettre d'accompagnement que vous avez adressée aux proviseurs.

Nous pensons donc que s'ouvre maintenant la période normale de consultation pour tous annoncée par la lettre de M. Gilbert LEOUTRE en date du 6 octobre dernier.

L'association que je préside, qui regroupe 12 000 adhérents, dont la majorité des professeurs de sciences physiques des lycées, nous semble assez représentative de ces personnels pour prendre une part active à cette consultation.

Nous avons donc l'honneur de renouveler notre demande pour une audience d'une délégation de notre Bureau. En attendant cette audience je vous adresse l'essentiel de nos remarques sur les textes qui sont en notre possession.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma haute considération.

A. TOUREN.

le 14 novembre 1986

Monsieur le Directeur de Cabinet,

Comme vous l'écrivez dans la lettre d'accompagnement du projet de structure des lycées, la classe de seconde revêt une importance décisive, c'est une classe d'ouverture et d'approfondissement, permettant aux élèves de connaître leurs goûts et leurs capacités dans les disciplines qui commandent le choix d'une série et préfigurent les études supérieures. Il faut que les élèves aient, dans ces disciplines un temps suffisant à consacrer aux cours et aux exercices. Dans ce but les horaires des différentes disciplines ne subiront pas de modifications sauf celui des sciences physiques qui sera réduit de 3 h 30, sans qu'aucune justification soit apportée à ce traitement particulier. Cette réduction, que l'on ne peut qualifier de légère, ne peut être compensée par l'allongement escompté de l'année scolaire, car cet allongement sera certainement très inférieur aux 6 semaines nécessaires pour obtenir cette compensation. Cet argument n'est d'ailleurs pas mis en avant pour diminuer les horaires des autres disciplines.

Dans la seconde actuelle, dite de détermination, l'horaire est de 3 h 30 avec 1 h 30 de dédoublement pour les travaux pratiques. Il est à peine suffisant pour motiver les élèves et permettre une détermination véritable qui ne soit pas une sélection par l'échec. Notre Assemblée Générale nous avait mandatés pour demander que cet horaire soit porté à 4 h, dont 2 h dédoublées pour les travaux pratiques, car notre enseignement doit être essentiellement expérimental ; le projet prévoit un horaire de 3 h, nettement insuffisant, qui risque de détourner notre discipline de son rôle de formation en la rendant trop sélective. Nous maintenons qu'un horaire suffisant, avec un dédoublement de 2 h est indispensable en classe de seconde, étant donné le public hétérogène que nous y recevons, sinon, comment espérer amener à un niveau convenable la moyenne des élèves ayant les possibilités de poursuivre des études scientifiques, et surtout leur donner le goût de le faire ? Le risque est grand de les décourager, seuls réussiront les plus rapides, ce qui est contraire à un des objectifs recherchés : augmenter le pourcentage des élèves faisant des études scientifiques, amplifiant les défauts d'une situation préoccupante qui fait que la proportion des élèves de C et de D est passée de 36 % à 29 % des effectifs au cours des douze dernières années.

Dans les filières littéraires, nous voudrions avoir plus de détails sur l'enseignement scientifique optionnel proposé, et demandons que cet enseignement soit validé au baccalauréat.

Nous rappelons les propos du Ministre au cours de sa conférence de presse du 28 avril dernier : « ... Il faut également éviter que les programmes de sciences ne soient réservés qu'à certaines séries. Les révolutions technologiques imposent à tous les élèves l'initiation à une culture scientifique. Si ce n'était pas le cas, les littéraires seraient vite marginalisés dans le monde de demain. »

Dans les filières scientifiques nous demandons que les doubléments indispensables pour les travaux pratiques apparaissent clairement dans les textes officiels, et n'existent pas seulement au gré des possibilités des établissements. Ces doubléments doivent concerner au moins 1 h 30. En outre, nous demandons que la filière « math - physique » se dénomme plutôt : « math - sciences physiques »

Pour l'enseignement technologique, vous écrivez que votre proposition « ne devrait pas modifier profondément l'économie des disciplines enseignées », et pourtant nous nous étonnons de ne pas y trouver les filières techniques de laboratoire F 5, F 6 et F 10 dont les débouchés dans l'enseignement post-baccalauréat sont nombreux.

La majorité des élèves ayant suivi ces filières poursuivent des études supérieures scientifiques, BTS, IUT, classes préparatoires aux grandes écoles d'ingénieurs, dont le nombre vient d'ailleurs d'être augmenté récemment, pour donner non seulement des techniciens supérieurs dont le pays a le plus grand besoin, mais aussi des scientifiques de haut niveau très appréciés. Ces élèves, venant souvent de milieux modestes, ne trouveraient plus de filière adaptée pour eux, ce qui n'irait pas non plus dans le sens d'une augmentation des élèves scientifiques, ni de 80 % d'une classe d'âge atteignant le niveau du baccalauréat. Il faudra bien qu'une des secondes à option technologique prépare la filière « génie biologique ». Un même type de seconde, à option laboratorielle, peut préparer une filière « génie instrumental » option physique ou chimie.

Dans la filière « génie électrique » proposée, nous nous inquiétons de la disparition d'un enseignement appelé actuellement « physique appliquée ». Il nous paraît évident que, dans le projet, la rubrique « électricité » le remplace, car la formation doit rester générale et non professionnelle. Il va alors de soi que les professeurs de sciences physiques sont, comme maintenant, tout désignés pour assurer cet enseignement. Nous demandons en conséquence que, dans l'horaire de cette filière, il soit explicitement indiqué : Sciences physiques, en première : 8 h dont 5 h d'électricité, en T : 9 h dont 5 d'électricité.

Enfin, nous pensons que les programmes ne doivent pas être figés et qu'il est important de les faire évoluer. Il existait des commissions permanentes de réflexion dont une pour les sciences physiques, mais ces commissions ont été supprimées, leurs travaux étant considérés comme terminés. Pourtant nos programmes doivent tenir compte d'une réflexion permanente et nous demandons la création d'une nouvelle structure officielle permettant cette réflexion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur de Cabinet, l'expression de ma haute considération.

A. TOUREN.

Communiqué du Bureau

Le Bureau de l'U.d.P. envisage de réaliser une cassette vidéo en vue de promouvoir l'enseignement de la physique et de la chimie dans les collèges, les lycées d'enseignement général, les lycées techniques et les lycées professionnels.

Les collègues ayant connaissance de telles réalisations ou souhaitant y participer sont priés de prendre contact avec Chantal MONTEIL, 20, rue Louis-Blériot, Bondoufle, 91000 Evry.
